

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

AMENDEMENT

N ° CD1497

présenté par

Mme Janvier, M. Blanchet, M. Baichère, Mme Charrière, M. Kokouendo, M. Alauzet, M. Cellier, M. Perea, Mme Bureau-Bonnard, M. Martin, Mme Thillaye, Mme Krimi, Mme Bono-Vandorme, Mme Khedher, M. Pellois, Mme Brunet, M. Damien Adam et M. Bouyx

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4 BIS A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.